



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

1 février 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS-MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.67

OBJET : MODIFICATION D'UN INDICE DE RÉVISION DE PRIX DANS LA FORMULE PARAMÉTRIQUE FIGURANT DANS LES CAHIERS DES CLAUSES ADMINISTRATIVES POUR LES MARCHÉS DE LA DIRECTION CIRCULATION ET STATIONNEMENT - AUTORISATION DE SIGNER LES AVENANTS

Le 01/02/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 26 Janvier 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Jacques GARCON, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Danièle BRUNET à Mme Catherine RIVET-JOLIN, M. Laurent DILLINGER à Mme Charlotte BENON, M. Gérard GERACI à M. Francis TAULAN, M. Jean-Christophe GROSSI à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à M. Victor TONIN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Reine MERGER, M. Jules SUSINI à M. Gérard BRAMOULLÉ

Excusés sans pouvoir :

Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Christian LOUIT, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Monsieur Stéphane PAOLI donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 01/02/10

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane PAOLI
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Maurice CHAZEAU

Politique Publique : Amélioration des Déplacements et Mobilité Urbaine

OBJET : MODIFICATION D'UN INDICE DE RÉVISION DE PRIX DANS LA FORMULE PARAMÉTRIQUE FIGURANT DANS LES CAHIERS DES CLAUSES ADMINISTRATIVES POUR LES MARCHES DE LA DIRECTION CIRCULATION ET STATIONNEMENT - AUTORISATION DE SIGNER LES AVENANTS - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Au mois de Juillet 2009, l'INSEE a publié des modifications de clauses d'indexation de prix résultant de la disparition d'indices et impliquant l'utilisation de nouvelles références indiciaires dans les contrats de marchés publics.

Ainsi, l'indice ICHTTS1 (indice du coût horaire du travail tous salariés), utilisé dans la formule de révision de prix de nombreux marchés passés par les services de la ville, a disparu et a été remplacé par l'indice ICHT-IME (indice du coût horaire du travail – industries mécaniques et électriques).

La formule paramétrique figurant dans les cahiers des clauses administratives des dossiers de consultations doit donc être modifiée en ce sens.

Elle concerne les marchés à bons de commande dont la durée a été fixée sur des périodes initiales d'un an avec possibilité de reconduction pour une durée maximale de 4 ans.

La Direction Circulation et Stationnement a identifié plusieurs marchés concernés par l'actualisation de ce nouvel indice ; il s'agit :

- marché A6-110 : maintenance des bornes escamotables
- marché A6-111 : travaux et installation des automatismes
- marché A8-024 : fourniture de signalisation lumineuse
- marché A8-025 : maintenance et extension du système de vidéosurveillance routière

Compte tenu de ces éléments, je vous demande, mes Chers Collègues de bien vouloir :

APPROUVER les avenants portant sur une modification d'indice de révision de prix pour les marchés cités ci-dessus,

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer ces avenants ainsi que tout document s'y rapportant.

**2010.67 - MODIFICATION D'UN INDICE DE RÉVISION DE PRIX DANS LA FORMULE
PARAMÉTRIQUE FIGURANT DANS LES CAHIERS DES CLAUSES ADMINISTRATIVES POUR
LES MARCHES DE LA DIRECTION CIRCULATION ET STATIONNEMENT - AUTORISATION DE
SIGNER LES AVENANTS**

Présents et représentés	:	48
Présents	:	39
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	48
Pour	:	48
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 04/02/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



Aix en Provence
VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

Direction Générale Adjointe des Services
Administration Générale
Direction Marchés Publics

**MARCHE DE SERVICES CONCERNANT LA CIRCULATION (Lot 1) : MAINTENANCE DES
BORNES ESCAMOTABLES
MARCHE A BONS DE COMMANDE**

**MARCHE N°A6-110 NOTIFIE LE 19 décembre 2006 à
LA SOCIETE IMSA**

AVENANT N°1 : Modification de l'indice ICHTTS1 (indice du coût horaire du travail tous salariés) dans la formule paramétrique de révision de prix indiquée dans le cahier de clauses administratives particulières du dossier de consultation.

I – IDENTIFICATION DU MARCHÉ :

Marché n°A6-110, enregistré le 8 décembre 2006 par la sous-préfecture d'Aix-en-Provence et notifié le 19 décembre 2006 à la Société IMSA , domiciliée : 10, Avenue de l'oliveraie - 13500 - MARTIGUES

Objet et forme du marché :

Appel d'offre ouvert à bons de commande concernant les marchés de services pour la maintenance des bornes escamotables de la ville (Lot 1).

Durée du marché :

La durée du marché a été fixée pour une période initiale d'un an à compter du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007.

Le marché pourra être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 an(s), sans que ce délai ne puisse excéder le 31 Décembre 2010.

Montant annuel minimum estimé à : 49 250 euros HT

Montant annuel maximum estimé à : 197 000 euros HT

1.1 – Identification de la personne publique contractante et du titulaire :

Le marché ci-dessus mentionné a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par son maire, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°2006-1332du 13 novembre 2006
- D'autre part, la société IMSA, n° SIRET 442 741 363, domiciliée : 10, Avenue de l'oliveraie - 13500 - MARTIGUES

II – OBJET DE L'AVENANT N°1

Au mois de Juillet 2009, l'INSEE a publié des modifications de clauses d'indexation de prix résultant de la disparition d'indices et impliquant l'utilisation de nouvelles références indiciaires dans les contrats de marchés publics.

Compte tenu de la durée du marché cité ci-dessus, l'article 10.2.3 du cahier des clauses administratives particulières relatif à ce marché avait prévu une formule paramétrique de révision de prix intégrant l'indice ICHTTS 1 (indice du coût horaire du travail tous salariés) ; celui ayant disparu, il a été remplacé par l'indice ICHT-IME (indice du coût horaire du travail – industries mécaniques et électriques).

La formule paramétrique fixée à l'article 10.2.3 du CCAP est donc modifiée en ce sens et intégrera ce nouvel indice.



Aix en Provence
Vive le Commerce et l'Industrie

Direction Générale Adjointe des Services
Administration Générale
Direction Marchés Publics

**MARCHE DE TRAVAUX CONCERNANT LA CIRCULATION (Lot 2) : travaux d'installation
d'automatisme
MARCHE A BONS DE COMMANDE**

**MARCHE N°A6-111 NOTIFIE LE 18 décembre 2006 à ENTREPRISE GENERALE D'ELECTRICITE
(M. BERANGER)**

AVENANT N°1 : Modification de l'indice ICHTTS1 (indice du coût horaire du travail tous salariés) dans la formule paramétrique de révision de prix indiquée dans le cahier de clauses administratives particulières du dossier de consultation.

I – IDENTIFICATION DU MARCHE :

Marché n°A6-111, enregistré le 12 décembre 2006 par la sous-préfecture d'Aix-en-Provence et notifié le 18 décembre 2006 à l'Entreprise Générale d'Electricité BERANGER, domiciliée : 12, Avenue Claude Antonetti BP 37 - 13713 - LA PENNE SUR HUVEAUNE

Objet et forme du marché :

Appel d'offre ouvert à bons de commande relatif à des marchés de travaux d'installation d'automatisme concernant la circulation (Lot 2).

Durée du marché :

La durée du marché a été fixée pour une période initiale d'un an à compter du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007.

Le marché pourra être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 an(s), sans que ce délai ne puisse excéder le 31 Décembre 2010.

Montant annuel minimum estimé à : 80 000 euros HT

Montant annuel maximum estimé à : 320 000 euros HT

1.1 – Identification de la personne publique contractante et du titulaire :

Le marché ci-dessus mentionné a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par son maire, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°2006-1331 du 13 novembre 2006

D'autre part, l'Entreprise Générale d'Electricité BERANGER, n° SIRET 072 802 689, domiciliée : 12, Avenue Claude Antonetti BP 37 - 13713 - LA PENNE SUR HUVEAUNE

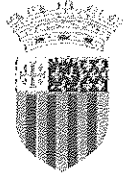
-

II – OBJET DE L'AVENANT N°1

Au mois de Juillet 2009, l'INSEE a publié des modifications de clauses d'indexation de prix résultant de la disparition d'indices et impliquant l'utilisation de nouvelles références indiciaires dans les contrats de marchés publics.

Compte tenu de la durée du marché cité ci-dessus, l'article 3.5.3 du cahier des clauses administratives particulières relatif à ce marché avait prévu une formule paramétrique de révision de prix intégrant l'indice ICHTTS 1 (indice du coût horaire du travail tous salariés) ; celui ayant disparu, il a été remplacé par l'indice ICHT-IME (indice du coût horaire du travail – industries mécaniques et électriques).

La formule paramétrique fixée à l'article 3.5.3 du CCAP est donc modifiée en ce sens et intégrera ce nouvel indice.



Aix en Provence
VIEIL BRUNEL ET COMTE

Direction Générale Adjointe des Services
Administration Générale
Direction Marchés Publics

**FOURNITURE DE SIGNALISATION LUMINEUSE
MARCHE A BONS DE COMMANDE**

**MARCHE N°A8-024 NOTIFIE LE 30 JUILLET 2008 à
LA SOCIETE SAGEM COMMUNICATIONS**

AVENANT N°1 : Modification de l'indice ICHTTS1 (indice du coût horaire du travail tous salariés) dans la formule paramétrique de révision de prix indiquée dans le cahier de clauses administratives particulières du dossier de consultation.

I – IDENTIFICATION DU MARCHE :

Marché n° A8-024, enregistré le 25 juillet 2008 par la sous-préfecture d'Aix-en-Provence et notifié le 30 juillet 2008 à la Société SAGEM COMMUNICATIONS, domiciliée : Le Ponant de Paris, 27 rue Leblanc – 75512 Paris - Cedex 15

Objet et forme du marché :

Appel d'offre ouvert à bons de commande pour l'acquisition de fournitures de signalisation lumineuse pour la ville.

Durée du marché :

La durée du marché a été fixée pour une période initiale d'un an à compter du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Le marché pourra être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 an(s), sans que ce délai ne puisse excéder le 31 Décembre 2012.

Montant annuel minimum estimé à : 75 000 euros HT

Montant annuel maximum estimé à : 300 000 euros HT

1.1 – Identification de la personne publique contractante et du titulaire :

Le marché ci-dessus mentionné a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par son maire, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°2009-0681 du 26 juillet 2009
- D'autre part, la société SAGEM COMMUNICATIONS, n° SIRET 44029451000076, domiciliée : Le Ponant de Paris, 27 rue Leblanc – 75512 Paris - Cedex 15

II – OBJET DE L'AVENANT N°1

Au mois de Juillet 2009, l'INSEE a publié des modifications de clauses d'indexation de prix résultant de la disparition d'indices et impliquant l'utilisation de nouvelles références indiciaires dans les contrats de marchés publics.

Compte tenu de la durée du marché cité ci-dessus, l'article 10.2.4 du cahier des clauses administratives particulières relatif à ce marché avait prévu une formule paramétrique de révision de prix intégrant l'indice ICHTTS 1 (indice du coût horaire du travail tous salariés) ; celui ayant disparu, il a été remplacé par l'indice ICHT-IME (indice du coût horaire du travail – industries mécaniques et électriques).

La formule paramétrique fixée à l'article 10.2.4 du CCAP est donc modifiée en ce sens et intégrera ce nouvel indice.



Aix en Provence
VILLAGE DE LA COMMUNE

Direction Générale Adjointe des Services
Administration Générale
Direction Marchés Publics

**MARCHE DE MAINTENANCE ET D'EXTENSION
DU SYSTEME DE VIDEO SURVEILLANCE ROUTIERE
MARCHE A BONS DE COMMANDE**

**MARCHE N° A8-025 NOTIFIE LE 8 OCTOBRE 2008 à
LA SOCIETE SANTERNE**

AVENANT N°1 : Modification de l'indice ICHTTS1 (indice du coût horaire du travail tous salariés) dans la formule paramétrique de révision de prix indiquée dans le cahier de clauses administratives particulières du dossier de consultation.

I – IDENTIFICATION DU MARCHE :

Marché n°A8-025, enregistré le 7 octobre 2008 par la sous-préfecture d'Aix-en-Provence et notifié le 8 octobre 2008 à la Société SANTERNE, domiciliée : 1, Avenue Paul Hérault - 13015 MARSEILLE

Objet et forme du marché :

Appel d'offre ouvert à bons de commande relatif à la maintenance et l'extension du système de vidéo surveillance routière de la ville.

Durée du marché :

La durée du marché a été fixée pour une période initiale d'un an à compter du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Le marché pourra être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 an(s), sans que ce délai ne puisse excéder le 31 Décembre 2012.

Montant annuel minimum estimé à : 35 000 euros HT

Montant annuel maximum estimé à : 140 000 euros HT

1.1 – Identification de la personne publique contractante et du titulaire :

Le marché ci-dessus mentionné a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par son maire, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°2009-0681 du 26 juillet 2009
- D'autre part, la société SANTERNE, n° SIRET 43948760400027, domiciliée : 1, Avenue Paul Hérault - 13015 MARSEILLE

II – OBJET DE L'AVENANT N°1

Au mois de Juillet 2009, l'INSEE a publié des modifications de clauses d'indexation de prix résultant de la disparition d'indices et impliquant l'utilisation de nouvelles références indiciaires dans les contrats de marchés publics.

Compte tenu de la durée du marché cité ci-dessus, l'article 10.2.4 du cahier des clauses administratives particulières relatif à ce marché avait prévu une formule paramétrique de révision de prix intégrant l'indice ICHTTS 1 (indice du coût horaire du travail tous salariés) ; celui ayant disparu, il a été remplacé par l'indice ICHT-IME (indice du coût horaire du travail – industries mécaniques et électriques).

La formule paramétrique fixée à l'article 10.2.4 du CCAP est donc modifiée en ce sens et intégrera ce nouvel indice.

